



PRÉFÈTE DE LA CORRÈZE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Tulle, le 08/01/2021

Conséquences du gel : L'État soutient les filières agricoles fortement impactées

A la suite des épisodes de gel de ce début de mois d'avril qui ont sévèrement frappé les exploitations arboricoles et viticoles de Corrèze, la préfète de la Corrèze Salima Saa a pu constater ce 14 avril sur le terrain l'étendue des dégâts. Les conséquences des températures nocturnes exceptionnellement basses pour la période (- 5 à - 6°C) sur les vergers dont la saison de végétation avait été largement entamée suite au contexte très printanier des jours précédents sont très impactantes, notamment pour la filière locale de pomme qui a déjà souffert en 2020 d'une baisse de production de 50 %.

Elle a confirmé le soutien et l'accompagnement de l'État auprès des producteurs.

Ainsi, en présence des principaux représentants agricoles et des acteurs clés de la filière (Syndicat de défense de la pomme du Limousin), la préfète a annoncé lors de la visite de l'exploitation de M. Stéphane Bourbon, producteur de pommes Bio à Saint Sornin Lavolps, le lancement de la procédure de reconnaissance des pertes au titre des calamités agricoles. En effet, les premières missions d'enquête sur le terrain, indispensables pour obtenir le chiffre des pertes, seront engagées dès la semaine prochaine.

Une cellule de crise sera également rapidement réunie par la préfète avec, autour des services de l'État, les représentants des filières mais aussi des collectivités, des banques, des assurances et de la mutualité sociale agricole, pour engager et décliner à l'échelle du département l'ensemble des mesures de soutien d'urgence annoncées par le gouvernement. Elles comprennent pour les agriculteurs sinistrés, outre la reconnaissance en calamités agricoles, la mise en œuvre de dégrèvement de la taxe sur le foncier non bâti, de prise en charges de cotisations sociales, et de reports ou étalement des échéances de prêts.

Au-delà de la déclinaison de ces mesures de court terme, cette cellule sera également l'occasion de travailler à plus long terme sur les moyens pour les producteurs de faire face aux aléas climatiques récurrents dans le contexte de changement climatique.

Cabinet de la préfète Service départemental de la communication interministérielle

Contact presse : Valérie Jandot

☎ 05 55 20 56 75 / 06 27 12 55 52
✉ valerie.jandot@correze.gouv.fr

1, Rue Souham
BP 250
19012 TULLE Cedex

